



Manduel, le 19 avril 2011

Ville de MANDUEL

## CONSEIL MUNICIPAL N° 02/2011

Vendredi 15 avril 2011 - 21h00

### COMPTE RENDU

Le quinze avril deux mille onze, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, convoqué le huit avril précédent, s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Marie-Louise SABATIER, Maire.

#### PRESENTS :

Maire, M-L. SABATIER

Adjoints : G. RIVAL, J.M. BOUVIER, E. LE ROLLAND, A. FAVEDE, M. ESCAMEZ

Conseillers : V. GUIOT-SAMPAIO, D. VALERO, C. PRUNEAU, D. GUIOT, M. LAVALLEZ, P. GENS, C. CLEMENT, C. CHAPEL, F. LOPEZ, T. SABATIER, S. GUIGUET, L. MESSINES, J.J. GRANAT, C. NICOLAS, N. ANDREO, R. DELMAS, J. LANTRAN, L. HEBRARD, M. BERNO, C. PERROT.

#### ABSENT EXCUSE :

C. GIAMMONA

#### ONT DONNE PROCURATION :

J. PHILIBERT donne pouvoir à M. ESCAMEZ,

S. GAMALIE donne pouvoir à L. HEBRARD,

Secrétaire de séance : Véronique GUIOT-SAMPAIO, Robert DELMAS (secrétaire adjoint)

Conseillers présents = **26**    Conseillers ayant donné procuration = **2**    Conseillers absents = **3**

Nombre de suffrages exprimés = **28**

\* \* \*

#### Préambule

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

#### Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

*Madame Véronique GUIOT-SAMPAIO est nommée secrétaire de séance.*

Madame le Maire fait la proposition d'adjoindre un secrétaire adjoint de séance issu des rangs de la minorité.

*Monsieur Robert DELMAS est nommé secrétaire adjoint de séance.*

Question supplémentaire à l'ordre du jour

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour portant autorisation à Madame le Maire à signer la convention Ville de Nîmes/Commune de Manduel pour l'opération « Passeport Été 2011 ».

*La proposition est acceptée à l'unanimité des présents*

Lecture par Madame le Maire du message du Président de l'association des victimes du virus de la Sharka

Bonjour à tous,

Tout d'abord, un grand merci à tous, de votre écoute et d'avoir fait parler de cette vraie injustice qu'est le virus de la Sharka, Suite aux courriers du Ministre et aux confirmations du Préfet, l'association des victimes du virus de la Sharka a mis un terme à son action devant le centre INRA.

L'association se félicite qu'enfin le virus de la Sharka fasse l'objet d'engagements et d'un accompagnement par toutes les autorités.

L'association reste et restera très attentive et combative dans le suivi du traitement des dossiers de ses membres.

Merci à tous.

Le Président de l'association des victimes du virus de la Sharka

*Madame le Maire précise que la municipalité restera attentive face à ce problème et qu'au prochain Conseil Municipal, nous en reparlerons afin de porter à la connaissance de Monsieur le Préfet, l'impact pour la commune de Manduel des arrachages dus à la Sharka.*

*Nous nous félicitons de la fin de ce mouvement de grève de la faim.*

**1/ Approbation du procès-verbal de séance du 11 février 2011**

Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire

Il est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2011.

*Le procès-verbal est approuvé par 17 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET et M. MESSINES) et 11 Abstentions (Mme LE ROLLAND, M. CHAPEL, M. GRANAT, M. NICOLAS, Mme ANDREO, M. DELMAS, Mme GAMALIE, M. LANTRAN, M. HEBRARD, M. BERNO et Mme PERROT).*

**2/ Dotations aux amortissements 2011**

Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances

Le tableau des dotations aux amortissements est réajusté annuellement pour tenir compte des investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire et des échéances d'amortissement survenues à l'issue de l'exercice.

Au terme de ces ajustements, la dotation 2011 s'élève à 166.932 €.

Il convient donc d'approuver la dotation aux amortissements 2011 à hauteur de 166.932 € telle qu'annexée à la présente délibération et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2011 de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

**3/ Subventions aux associations 2011**

Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances

La commune est autorisée à octroyer des subventions de fonctionnement aux associations dès lors que celles-ci disposent d'une personnalité juridique et que la subvention a une dimension d'intérêt local.

A l'appui de leur demande, les associations doivent présenter un dossier d'informations comportant notamment le bilan moral et financier de l'exercice écoulé ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice au titre duquel est sollicitée la subvention.

Il convient donc d'approuver la répartition des subventions aux associations 2011 telle qu'annexée à la présente délibération et au budget primitif de la commune et d'inscrire le crédit total de 253.099 € au budget primitif 2011 de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

#### 4/ Taux des impôts directs locaux 2011

*Rapporteur Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

En fonction du produit attendu de l'imposition directe locale, et compte tenu de l'évolution constatée des bases de la fiscalité, le Conseil est appelé à fixer le taux des trois taxes directes pour l'année 2011.

Il est proposé de procéder à l'augmentation du taux d'imposition de la taxe d'habitation (de 11,74% à 12,44%) et de maintenir les taux des taxes foncier bâti (25%) et foncier non bâti (84,76%).

Il convient donc d'approuver les taux des impôts directs locaux 2011 tels que proposés ci-dessus et d'inscrire la recette correspondante au budget primitif 2011 de la commune.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération par 19 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET et M. MESSINES) et 9 voix Contre (M. GRANAT, M. NICOLAS, Mme ANDREO, M. DELMAS, Mme GAMALIE, M. LANTRAN, M. HEBRARD, M. BERNO et Mme PERROT).*

#### 5/ Affectation anticipée des résultats budgétaires 2010

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

Ainsi que le permet l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'anticiper la reprise du résultat de fonctionnement 2010 du budget communal, dans l'attente de l'adoption du compte administratif.

Le résultat prévisionnel 2010 de la section de fonctionnement est estimé par la Trésorerie de Nîmes Banlieue à la somme de 716.357,58 €.

Il convient donc d'approuver l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement 2010 estimé à 716.357,58 € comme suit : 466.357,58 € au compte 1068 de la section d'investissement et 250.000 € au compte 002 de la section de fonctionnement et d'inscrire les recettes correspondantes en section de fonctionnement et en section d'investissement du budget primitif 2011.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération par 19 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET et M. MESSINES), 8 voix Contre (M. GRANAT, M. NICOLAS, Mme ANDREO, M. DELMAS, Mme GAMALIE, M. HEBRARD, M. BERNO et Mme PERROT) et 1 Abstention (M. LANTRAN).*

#### 6/ Budget primitif 2011

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

Suivant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du conseil municipal du 11 février 2011, et dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient d'adopter le budget primitif de l'exercice 2011 pour la commune.

Le budget est voté par chapitres et par opérations, en section de fonctionnement et en section d'investissement, mais fait l'objet d'une décision globale.

#### Section de Fonctionnement

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 - Charges à caractère général	1.057.553	013 - Atténuations de charges	113.000
012 - Charges de personnel	3.022.140	70 - Produits des services	421.600
014 - restitution dégrèvement TF	8.353	73 - Impôts et taxes	2.747.506
65 - Charges de gestion courante	607.037	74 - Dotations et participations	2.003.687
66 - Charges financières	324.172	75 - Autres produits de gestion	45.600
67 - Charges exceptionnelles	3.640	77 - produits exceptionnels	10.000
042 - Opération d'ordre de transfert	166.932		
023 - Virement section investissement	401.566	002 - Excédent ordinaire reporté	250.000
TOTAL	5.591.393	TOTAL	5.591.393

## Section d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts et dettes	546.410	024 - Cessions d'immobilisation	120.000
20 - Immobilisations incorporelles	21.060	10 - Dotations	626.357
204 - Subventions d'équipement	43.520	13 - Subventions d'investissement	750.786
21 - Immobilisations corporelles	376.594	16 - Emprunts et dettes	660.000
23 - Immobilisations en cours	1.854.008	001 - Résultat investissement reporté	115.951
		021 - Virement section fonctionnement	401.566
		040 - Amortissement immobilisations	166.932
TOTAL	2.841.592	TOTAL	2.841.592

Il convient donc d'approuver le budget primitif 2011 tel qu'il vous a été présenté.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération par 19 voix Pour (Mme SABATIER, M. RIVAL, M. BOUVIER, Mme LE ROLLAND, M. FAVEDE, M. ESCAMEZ, Mme GUIOT-SAMPAIO, Mme VALERO, M. PRUNEAU, M. GUIOT, Mme LAVALLEZ, M. GENS, Mme CLEMENT, M. CHAPEL, M. LOPEZ, Mme PHILIBERT, M. SABATIER, Mme GUIGUET et M. MESSINES), 8 voix Contre (M. GRANAT, M. NICOLAS, Mme ANDREO, M. DELMAS, Mme GAMALIE, M. HEBRARD, M. BERNO et Mme PERROT) et 1 Abstention (M. LANTRAN).*

### 7/ Attribution d'indemnités au Receveur municipal 2011

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, adjoint délégué aux finances*

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions autorise les collectivités territoriales à allouer aux agents des services extérieurs de l'Etat des indemnités supplémentaires au titre des prestations fournies personnellement dans leurs domaines de compétence mais en dehors de leurs fonctions au service de l'Etat.

Le montant de l'indemnité de conseil est actualisé chaque année en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices clos, hors dépenses d'ordre, tandis que l'indemnité de budget est forfaitaire.

Compte tenu de la satisfaction donnée par le travail de conseil et avis de Madame le Receveur municipal,

Il convient donc de reconduire pour l'exercice 2011 les précédentes conditions d'attribution au taux maximum de 100% par an.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### 8/ Répartition intercommunale des frais de scolarité 2010-2011

Un document annexé à cette question vous a été remis avec la note explicative de synthèse.

*Rapporteur : Elisabeth LE ROLLAND, Adjointe déléguée aux affaires scolaires*

Face aux demandes de dérogations de secteur scolaire, émanant de familles résidant hors Manduel, il convient de fixer, annuellement, le montant des frais de scolarité supportés par la commune, dont le remboursement sera demandé aux communes de résidence des élèves concernés.

Sur la base des coûts prévisionnels de fonctionnement 2011 et du nombre d'élèves scolarisés au 1<sup>er</sup> septembre 2010, il est proposé de fixer la participation des communes à 1.367 € pour les élèves de classes maternelles et 501 € pour les élèves de classes élémentaires.

Il convient donc de fixer le montant des frais de scolarité 2010-2011 et d'autoriser Madame le Maire à déroger à la règle de remboursement par convention spécifique avec les communes de résidence, dans les cas de réciprocité de dérogation de secteurs scolaires.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### 9/ Demande de subvention - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 - Aménagement et sécurisation de la liaison centre ville-collège - Route de Bellegarde

*Rapporteur : Jean-Marie BOUVIER, adjoint délégué aux finances*

Le projet de travaux porte sur l'aménagement d'un tronçon de la Route de Bellegarde situé entre l'impasse de la Clés des Champs (abords du collège de Manduel) et de la rue de la Grange au Lierre (entrée dans le centre ancien du village).

L'opération a pour objectif : la sécurisation de la liaison routière et piétons/cycles entre le collège et le centre ancien, l'intégration des modes doux de circulation en prolongeant la piste cyclable existante aux abords du collège, la limitation des vitesses des véhicules dans la zone concernée.

Le planning prévisionnel fixe la durée des travaux à 3,5 mois.

Il convient donc solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2011, au taux le plus élevé possible, dont le coût prévisionnel des travaux pour l'aménagement et la sécurisation de la liaison centre ville-collège - Route de Bellegarde s'élèverait à la somme de 379.383 € HT, soit 453.742 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à signer tous actes relatifs à ce dossier.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### **10/ Modification du tableau des effectifs communaux**

Rapporteur : Gérard RIVAL, Adjoint délégué au personnel

Dans la perspective du maintien en service de quatre contrats d'accompagnement dans l'emploi arrivant à échéance dans les semaines à venir et qui ont donné satisfaction à ce jour, il est opportun de pérenniser ces emplois en créant les postes adéquats comme suit :

Un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires, à compter du 20 avril 2011.

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> août 2011.

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 31 heures hebdomadaires, à compter du 14 juillet 2011.

Il convient donc d'approuver les modifications du tableau des effectifs communaux.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### **11/ Convention de coordination pour la construction d'installation d'Eclairage Public – Route de Bellegarde – RD 403 – Tranche 2 - SMDE**

Rapporteur : Pascal GENS, délégué de la commune auprès du Syndicat d'Electricité du Gard

Par délibération en date du 11 février 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de travaux d'Eclairage Public - Route de Bellegarde - RD 403 - Tranche 2.

Le SMDE sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de la convention de coordination à conclure avec le syndicat pour les travaux d'éclairage public coordonnés, pour autoriser Madame le Maire à signer la convention et pour accepter les termes financiers de l'opération.

Le SMDE participera pour 4.050 € HT (30% sur la part éclairage public).

Il convient donc d'approuver la convention de coordination à conclure avec le SMDE pour les travaux d'Eclairage Public coordonnés, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention, d'accepter les termes financiers de l'opération Eclairage Public - Route de Bellegarde – RD 403 – Tranche 2 dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 65.000 € HT soit 77.740 € TTC auxquels s'ajoute la participation aux frais pour investissements de 1.950 €, soit un coût total de 79.690 € TTC à verser en deux acomptes : 64.000 € TTC pour le premier et 15.690 € TTC pour le second et d'inscrire la participation financière de la commune au budget primitif 2011.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### **12/ Convention de mandat pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques – Route de Bellegarde – RD 403 – Tranche 2 - SMDE**

Rapporteur : Pascal GENS, délégué de la commune auprès du Syndicat d'Electricité du Gard

Par délibération en date du 11 février 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de travaux pour la dissimulation des réseaux secs - Route de Bellegarde - RD 403 - Tranche 2.

Le SMDE sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de la convention de mandat à conclure avec le syndicat pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques, pour autoriser Madame le Maire à signer la convention et pour accepter les termes financiers de l'opération.

Il convient donc d'approuver la convention de mandat à conclure avec le SMDE pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention, d'accepter les termes financiers de l'opération Génie Civil France Télécom - Route de Bellegarde – RD 403 – Tranche 2 dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 9.000 € HT soit 10.764 € TTC auxquels s'ajoute la participation aux frais pour investissements de 270 €, soit un coût total de 11.034 € TTC à verser en deux acomptes : 6.000 € TTC pour le premier et 5.034 € TTC pour le second. et d'inscrire la participation financière de la commune au budget primitif 2011.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### **13/ Dissimulation Basse Tension issue du Poste « Castors » - Route de Bellegarde – RD 403 – Tranche 2 - SMDE**

*Rapporteur : Pascal GENS, délégué de la commune auprès du Syndicat d'Electricité du Gard*

Par délibération en date du 11 février 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de travaux de dissimulation Basse Tension du poste « CASTORS » - Route de Bellegarde - RD 403 - Tranche 2.

Le SMDE sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation du bilan financier prévisionnel et demande son autorisation à réaliser les travaux de dissimulation Basse Tension.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 26.000 € HT soit 31.096 € TTC auxquels s'ajoute la participation aux frais pour investissements de 780 € (3% du coût des travaux HT).

La participation financière de la commune sera donc de 8.580 € HT à verser en deux acomptes : 4.000 € pour le premier et 4.580 € pour le second

Le SMDE participera pour 7.800 € HT (30%) et EDF pour 10.400 € HT (40%).

Il convient donc d'approuver le bilan prévisionnel relatif à la dissimulation Basse Tension du poste « CASTORS », de s'engager à inscrire cette dépense au budget communal 2011, d'autoriser le SMDE à réaliser les travaux d'électricité, de verser la participation communale de 8.580 € en deux fois : 4.000 € HT au titre du 1<sup>er</sup> acompte dès le démarrage des travaux et 4.580 € HT à la fin du chantier et de prendre note qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la commune sur la base des dépenses réalisées.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### **14/ Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Département du Gard/Commune de Manduel – Aménagement Route de Bellegarde – RD 403/RD 503 – Tranche 1**

*Rapporteur Jean-Marie BOUVIER, Adjoint délégué aux finances*

La Commission Permanente du Conseil général du Gard, en séance du 24 février 2011, a décidé d'accorder une participation départementale d'un montant de 203.223 € HT pour l'aménagement des RD 403/RD 503 en traversée d'agglomération sur la commune.

A cet effet, la réalisation des travaux de chaussée relève de la compétence des deux maîtres d'ouvrage : le Département du Gard et la commune de Manduel.

Il convient donc d'approuver le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage présenté par le Conseil Général et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que le cahier des charges.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

### **15/ Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2009**

*Rapporteur : Gérard RIVAL, Adjoint délégué à l'urbanisme*

*Cette question vous est présentée pour information.*

La communauté d'agglomération Nîmes Métropole vient de communiquer les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de Nîmes Métropole pour l'exercice 2009.

Présentation sommaire des rapports mis à la disposition des membres du conseil municipal.

*S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.*

### **15Bis / Convention « Passeport Été 2011 »**

*Rapporteur : Elisabeth LE ROLLAND, Adjointe déléguée aux affaires scolaires*

Depuis l'année 2003, la commune adhère au dispositif annuel d'animation jeunesse « Passeport Été » initié par la Ville de Nîmes.

Cette action, destinée à offrir aux jeunes de 13 à 23 ans un large éventail d'activités culturelles et sportives dans le souci de développer leurs facultés d'autonomie et de responsabilisation, s'inscrit dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la C.A.F. du Gard pour la période du 15 juin au 15 septembre 2011.

Considérant la nécessité de reconduire cette prestation au profit des jeunes Manduellois, il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention pour l'opération « Passeports Été 2011 » et de fixer le prix de vente à 25,60 € le passeport conformément au tarif instauré par la Ville de Nîmes.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.*

## **16/ Décisions du Maire**

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

*Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.*

Décision n°05/2011 du 21 février 2011 - Attribution du marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un serveur et de six postes informatiques – Entreprise REPRO30 – 6.731,54 € HT.

Décision n°06/2011 du 24 février 2011 - Attribution du marché relatif à l'extension de la cantine scolaire pour la fourniture et la pose du revêtement de sols – Entreprise PCSS Bâtiment Vauclusien – 19.438,30 € HT.

Décision n°07/2011 du 24 février 2011 - Attribution du marché relatif à l'extension de la cantine scolaire pour l'étanchéité – Entreprise SARL Méditerranéenne d'Isolation et Vauclusien – 15.980 € HT.

*S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.*

## **17/ Actualités de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole**

*Rapporteur : Marie-Louise SABATIER, Maire*

*Cette question vous est présentée pour information.*

Présentation du Procès Verbal sommaire du Conseil Communautaire du 28 mars 2011.

*S'agissant d'une information, ce point n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.*

## **Questions diverses**

Monsieur RIVAL informe les membres du conseil de l'état d'avancement des travaux de la ZAC « Fumérian » et « Canteperdrix ».

Les travaux d'aménagement des réseaux de la Tranche 1 « Fumérian » sont achevés, des permis de construire ont été déposés et sont en cours d'instruction, certains ont déjà été obtenus.

Les travaux d'aménagement des réseaux de la Tranche 2 « Fumérian » vont débiter prochainement.

L'aménagement de la ZAC « Canteperdrix » sera engagé après la Tranche 2 de la ZAC « Fumérian ».

Madame SABATIER précise qu'un rendez-vous est programmé avec Habitat du Gard pour la création de logements sociaux en Vente Future d'Achèvement à la ZAC « Fumérian ».

\* \* \*

La séance est levée à 22h40